

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 27 avril 2018	N° 2018-208

Convocation du 20 avril 2018

Aujourd'hui vendredi 27 avril 2018 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Yohan DAVID, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUEH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, M. François JAY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain TURBY à M. Kévin SUBRENAT
Mme Maribel BERNARD à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU
M. Nicolas BRUGERE à Mme Dominique IRIART
M. Jean-Louis DAVID à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID
Mme Laurence DESSERTINE à M. Stéphan DELAUX
M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à M. Didier CAZABONNE
M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH
M. Bernard JUNCA à Mme Karine ROUX-LABAT
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Bernard LE ROUX à M. Thierry TRIJOULET
M. Pierre LOTHaire à M. Eric MARTIN
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Patrick BOBET
M. Michel POIGNONEC à Mme Anne-Marie LEMAIRE

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Christophe DUPRAT à M. Michel DUCHENE à partir de 12h10
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne-Lise JACQUET à partir de 12h10
M. Jean TOUZEAU à M. Michel HERITIE à partir de 12h20
M. Michel VERNEJOUL à Mme Andréa KISS à partir de 11h30
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-Pierre TURON à partir de 12h10
M. Erick AOUZERATE à Mme Cécile BARRIERE à partir de 11h15
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 11h50
M. Vincent FELTESSE à Mme Michèle DELAUNAY à partir de 11h15
M. Marik FETOUEH à Mme Chantal CHABBAT à partir de 12h32
Mme Florence FORZY-RAFFARD à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 11h00
M. Philippe FRAILE MARTIN à Mme Magali FRONZES de 10h à 11h05
M. Thierry MILLET à Mme Christine PEYRE jusqu'à 10h55
M. Benoît RAUTUREAU à M. Daniel HICKEL à partir de 11h20
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI à partir de 10h40
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON à partir de 11h55
M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 11h50
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS à partir de 12h20

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

 <p>BORDEAUX MÉTROPOLE</p>	<p>Conseil du 27 avril 2018</p>	<p>Délibération</p>
	<p>Direction générale Valorisation du territoire Direction du développement économique</p>	<p>N° 2018-208</p>

Plan d'actions en faveur du développement de l'Economie sociale et solidaire (ESS) - Mise en œuvre de l'axe 1: Soutien aux structures d'accompagnement à la création d'activités - Décision - Autorisation

Madame Christine BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le plan d'actions en faveur du développement de l'Economie sociale et solidaire (ESS) sur le territoire métropolitain, voté par délibération 2016-408 du 16 juillet 2016, prévoit dans son axe 1 de favoriser l'émergence d'initiatives et de projets innovants, créateurs d'emplois et de richesses économiques et sociales par le soutien aux dispositifs d'accompagnement qui accueillent, informent, orientent et accompagnent les porteurs de projets et les structures de l'Economie sociale et solidaire.

Bordeaux Métropole s'appuie pour cela sur les acteurs du territoire mais également sur un partenariat avec la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS) Nouvelle-Aquitaine, initié en 2014, afin de :

- contribuer au développement des activités des acteurs de l'ESS et d'inscrire l'ESS dans les projets de développement locaux,
- promouvoir l'ESS et les actions réalisées par Bordeaux Métropole
- permettre une meilleure médiation entre les acteurs de l'ESS et les acteurs institutionnels et notamment les 28 communes de la Métropole.

De l'idée, à la réalisation, du financement, au développement, un projet doit pouvoir s'appuyer sur un réseau performant, des dispositifs et des outils logistiques et financiers :

- Accompagnement à la création d'activités et les projets mixtes, mener des actions de communication et de sensibilisation, et susciter l'esprit coopératif. Bordeaux Métropole poursuit ses relations partenariales avec les principaux acteurs de l'accompagnement à la création d'activités et d'emplois dans le champ de l'économie sociale et solidaire,
- Identification des structures d'accompagnement à la création d'activités dans le champ de l'ESS. Bordeaux Métropole inscrit dans la durée son soutien à ces structures appelées « tête de réseaux » dans les différentes phases de la création d'entreprises.

Le plan d'actions prévoit un financement identique pour toutes ces structures sur les 3 années de 2016 à 2018 afin de permettre leur pérennité, et ainsi l'atteinte de leurs objectifs :

	2016	2017	2018
CRESS	20 000	20 000	20 000
Emergence de projets et financement à la création d'entreprises de l'ESS			
ATIS - La Fabrique à Initiatives	33 250	33 250	33 250
Aquitaine Active	33 250	33 250	33 250
ADIE Fonctionnement	15 000	15 000	15 000
ADIE CréaJeunes	30 000	30 000	30 000
CSDL	38 000	38 000	38 000
Couveuses et incubateurs			
Les Premières (ex-Bordeaux Aquitaine Pionnières)	16 800	16 800	16 800
Coop'Alpha	54 000	54 000	54 000
Coop&Bat	22 000	22 000	22 000
ATIS Incubateur	9 500	9 500	9 500
MIE / Anabase	18 000	18 000	18 000
TOTAL	289 800	289 800	289 800

Création d'activité et d'emploi : Bilan 2017 et évolution depuis 2016

Structures	Subvention BM accordée 2017	Emplois créés en 2017	Sorties positives d'entreprises en 2017	Emplois créés en 2016	Sorties positives d'entreprises en 2016
Aquitaine active	33 250 €	95 créés 84 consolidés	47	92 créés 194 consolidés	50
ADIE	45 000 €	155	184	117	147
ATIS Fabrique à initiatives	28 500 €	5	2	8	3
CSDL*	38 000 €	233	201	250	130
Les Premières (ex-Bordeaux Aquitaine Pionnières)	16 800 €	20	15	35	18
Coop'Alpha	54 000 €	54	51	42	40
Coop&Bat	22 000 €	27	20	18	18
ATIS Incubateur	14 250 €	15	4	10	5
MIE Anabase	18 000 €	11	8	10	7
TOTAL	289 800 €	699	532	582	418

* Les chiffres donnés par la CSDL concernent un périmètre géographique allant au-delà du périmètre métropolitain (Périgueux et Agen).

Les demandes de subventions de ces structures ont été instruites selon 2 modes différents. Les demandes inférieures à 23 000 € (sauf Coop&Bat) ont été inscrites en annexe au Budget primitif de Bordeaux Métropole, voté le 23 mars 2018. Ce dispositif permet un gain de temps appréciable pour le versement de ces subventions aux organismes bénéficiaires et de ménager ainsi leur gestion de trésorerie.

Les demandes supérieures ou égales à 23 000€ font ainsi l'objet de la présente délibération.

Annexe du budget primitif de Bordeaux Métropole (demandes inférieures à 23 000€)

Pour ce qui concerne les structures d'accompagnement à la création d'activités dans le champ de l'ESS, 3 demandes de subventions ont ainsi été proposées au vote en annexe du budget primitif de Bordeaux Métropole voté le 23 mars 2018.

Structures	Subvention accordée en 2017	Subvention demandée en 2018	Budget prévisionnel 2018	% de participation Métropole
CRESS Nouvelle-Aquitaine	20 000 €	20 000 €	643 636 €	3,1%
Les Premières (ex-Bordeaux Aquitaine Pionnières)	16 800 €	16 800 €	288 200 €	5,82%
MIE Anabase	18 000 €	18 000 €	377 000 €	4,77%
TOTAL	54 800 €	54 800 €		4,5% (moy.)

- La Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire de Nouvelle-Aquitaine (CRESS) :

La CRESS Nouvelle-Aquitaine est une association représentative et transversale qui a vocation à réunir les acteurs de l'ESS de leur région. Elle s'engage à favoriser la démocratie et la solidarité dans l'économie. Pour s'en donner les moyens elle développe ses actions autour de trois grands objectifs : structurer et représenter l'ESS, accompagner le développement des entreprises et filières ESS et faire connaître l'ESS.

Dans le cadre du plan d'actions en faveur du développement de l'ESS, Bordeaux Métropole s'appuie sur un partenariat, initié en 2014, avec la CRESS Nouvelle-Aquitaine afin de :

- contribuer au développement des activités des acteurs de l'ESS et inscrire l'ESS dans les projets de développement locaux,
- contribuer à la promotion de l'ESS et des actions réalisées en ce sens par Bordeaux Métropole,
- permettre une meilleure médiation entre les acteurs de l'ESS et les acteurs institutionnels et notamment les 28 communes de la Métropole.

Pour la mise en œuvre de ce partenariat, la CRESS Nouvelle-Aquitaine sollicite Bordeaux Métropole pour une subvention d'un montant de 20 000 € sur un budget prévisionnel pour l'année 2018 de 643 636 €.

- La couveuse Anabase de la Maison Initiative Entrepreneuriat (MIE) :

La Maison initiative entrepreneuriat (MIE), accompagne et favorise depuis 1997, l'émergence, la création et le développement des entreprises en Gironde. Cette structure, investie dans l'économie sociale et solidaire, propose des dispositifs innovants, dont la couveuse Anabase.

La couveuse d'entrepreneurs Anabase a été créée en 2009 avec l'objectif de sécuriser des parcours entrepreneuriaux et d'augmenter les taux de pérennité des entreprises créées. Au dispositif de couveuse, un espace tiers lieu a été créé en 2014 permettant d'accueillir les entrepreneurs.

Le partenariat avec Bordeaux Métropole dans le cadre du plan d'actions ESS, permet aux entrepreneurs de bénéficier :

- d'un hébergement juridique, administratif et comptable des porteurs de projets sélectionnés,
- de l'accompagnement, la formation des entrepreneurs,

- de la mise à disposition de surfaces de vente (Comptoir Saint Rémi à Bordeaux) et de surfaces de restauration (snack et espace resto à Blanquefort),
- de la mise à disposition d'outils : compte bancaire individualisé, assurance mutualisée, expert-comptable mutualisé, agrément formation et kit formation réglementaire, kit comptable, espace de travail partagé, etc.,
- des événements du réseau MIE.

Pour la mise en œuvre de ce partenariat, la MIE sollicite Bordeaux Métropole pour une subvention d'un montant de 18 000 € sur un budget prévisionnel pour l'année 2018 de 377 000 €.

- *Les Premières Nouvelle-Aquitaine (Ex. Bordeaux Aquitaine Pionnières) :*

L'association Les Premières Nouvelle-Aquitaine est un incubateur de projets entrepreneuriaux innovants et créateurs d'emplois portés par des femmes.

Cet incubateur s'adresse à des femmes en raison du faible taux d'entreprises créées par des femmes (30 %), du peu de créatrices dans les incubateurs existants, des stéréotypes persistants quant à la capacité des femmes à mener à bien des projets entrepreneuriaux ambitieux.

Il accompagne des porteuses de projet qui veulent créer une activité dans le secteur des services, dans la mesure où c'est le secteur d'activité où les femmes créent en priorité, et qui présente encore un nombre important de demandes non satisfaites. Les projets doivent avoir un aspect innovant au sens large d'innovation de service, à la fois technologique, social et sociétal et un potentiel économique.

Le partenariat de cet incubateur avec Bordeaux Métropole dans le cadre du plan d'actions ESS en 2018 se décline comme suit :

- élargissement de l'offre d'accompagnement avec la validation de l'école des ventes, du pack experts et le lancement du mentorat,
- amélioration de la qualité et du potentiel économique des projets accompagnés,
- élargissement des partenariats : Transtech, Groupement d'intérêt public Grand projet de ville de la rive droite (GIP-GPV),
- diversification des financements avec en particulier une augmentation de l'offre de formation.

Pour la mise en œuvre de ce partenariat, l'association Les Premières Nouvelle-Aquitaine a sollicité Bordeaux Métropole pour une subvention d'un montant de 16 800 € sur un budget prévisionnel pour l'année 2018 de 288 200 €.

Programme d'actions des structures d'accompagnement (demandes supérieures à 23 000 €)

Structures	Subvention accordée en 2017	Subvention proposée en 2018	Budget prévisionnel 2018	% de participation Métropole
ATIS Fabrique à initiatives	28 500 €	28 500 €	270 000 €	15,83%
ATIS Incubateur	14 250 €	14 250 €	(global)	
Aquitaine active	33 250 €	33 250 €	676 017 €	4,91%
ADIE Microcrédit	15 000 €	15 000 €	154 999 €	9,67%
ADIE CréaJeunes	30 000 €	30 000 €	108 960 €	27,53%
Caisse sociale de développement local	38 000 €	38 000 €	402 500 €	9,44%
Coop alpha	54 000 €	54 000 €	681 900 €	7,93%
Coop et Bat	22 000 €	22 000 €	527 800 €	4,16%
TOTAL	235 000 €	235 000 €		11,3% (moy.)

Abondement d'investissement sur les outils financiers

Structure	Subvention accordée en 2017	Subvention proposée en 2018	Budget prévisionnel 2018	% de participation Métropole
Aquitaine active - ligne de garantie ESS	5 000 €	5 000 €	77 000 €	6,49%
Aquitaine active - ligne de garantie TPE	15 000 €	15 000 €	127 050 €	11,8%
Aquitaine active - Contrat d'apport associatif	10 000 €	10 000 €	162 000 €	6,17%
Aquitaine active - Cap amorçage	11 000 €	11 000 €	87 903 €	12,51%
Total (en €)	41 000 €	41 000 €		9,24% (moy.)

- Association Territoires et innovation sociale (ATIS) :

ATIS est une association créée en 2010 et qui contribue à l'émergence de projets de l'ESS, d'entreprises sociales et qui anime à ce titre un dispositif territorial, la Fabrique à initiatives, sur l'ensemble de la Gironde, visant à identifier les besoins non satisfaits dans les territoires et à répondre à ces besoins via la création d'activités économiques sociales et solidaires.

En outre, ATIS propose depuis 2013 une offre d'accompagnement aux porteurs de projets via un incubateur d'innovations sociales.

L'association est l'un des principaux partenaires de Bordeaux Métropole pour la mise en œuvre du plan d'actions ESS, car elle permet de répondre à des besoins identifiés par les collectivités publiques : crèches solidaires, structures d'approvisionnement alimentaires en circuit court, conciergeries solidaires, etc. L'équipe d'ATIS est composée de 7 personnes.

Chiffres clés 2017

Fabrique à Initiatives :

- 16 nouvelles idées entrées en étude d'opportunité,
- 28 projets ont fait l'objet d'une étude d'opportunité,
- 8 projets en phase de faisabilité,
- 2 créations d'activités, (depuis 2010, 20 activités ont été créées, générant 107 emplois)

Incubateur :

- 51 porteurs de projets détectés,
- 10 entrées en parcours d'incubation,
- 17 projets accompagnés,
- 4 entreprises/activités ont été créées en 2017 (depuis 2014 ce sont 15 activités créées, générant 41 emplois).

Programme d'actions 2018 : Favoriser l'émergence d'activité / projets d'innovation sociale

- Renforcer l'activité fabrique à initiatives :

- En chiffre : 10 nouvelles idées, 20 études d'opportunités, 5 en phase de faisabilités, 3 activités créées,
- Mettre en œuvre 2 partenariats structurants : avec l'agglomération de Libourne (La Cali) et avec Véolia,

- Développer l'activité de l'incubateur :

- En chiffre : 8 nouvelles entrées, 15 projets accompagnés, 5 projets créés,
- Relancer le comité de pilotage et mettre en œuvre les recommandations issues du bilan des 3 ans,
- Clarifier les modes de sélection : au fil de l'eau, par appel à projet, etc.,
- Adapter la durée d'accompagnement aux besoins des projets (6, 12 ou 18 mois),

- Organiser la 2^{ème} édition de Start-up de territoire.

Le budget prévisionnel 2018 détaillé de la structure est annexée à la convention financière.

- Aquitaine active :

L'association Aquitaine active développe une offre de prestations de services et d'outils financiers pour les entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS).

Elle propose aux projets accompagnés des solutions de financement pour la création, le développement, la consolidation et la reprise d'entreprise.

Elle développe une méthodologie d'accompagnement et de financement qui se décline en deux axes :

- l'offre d'accompagnement des projets de l'ESS, qui permet d'apporter une aide au financement des entreprises de l'ESS, peu soutenus par les banques classiques faute de rentabilité et de capitaux suffisants,
- l'offre d'accompagnement des projets de très petites entreprises (TPE), qui ouvre l'accès à un financement bancaire dans de bonnes conditions pour des demandeurs d'emploi souvent exclus du système bancaire, et qui nécessite un accompagnement afin d'expertiser les projets, le montage financier, lancer un tour de table financier, valider les financeurs pertinents et mettre en place un suivi des projets TPE à leur démarrage.

En complément, elle met en œuvre des outils financiers sur lesquels Bordeaux Métropole abonde en aide à l'investissement permettant ainsi la constitution de fonds dédiés :

- La ligne de garantie ESS : Dispositif dit « Loi Galland » qui permet la mise en place de garanties sur prêts bancaires en faveur des entreprises solidaires,
- La ligne de garantie TPE : Dispositif qui permet de garantir les prêts bancaires mis en place au bénéfice des très petites entreprises portés par des publics vulnérables éloignés du système bancaire classique,
- Le contrat d'apport associatif : Prêt à taux zéro, dont le remboursement s'étale sur une durée de 1 à 5 ans, qui permet de consolider les fonds propres des associations, de résorber leurs difficultés de trésorerie, et d'apporter un effet levier sur des financements en provenance d'autres partenaires.
- Le dispositif Cap amorçage : dispositif d'accompagnement à l'amorçage de microprojets associatifs et coopératifs sur le territoire.

Chiffres clés 2017

Accompagnement ESS et TPE :

- Nombre de premiers contacts : 39 projets ESS, 23 projets TPE,
- Nombre de rendez-vous de diagnostic : 64 projets ESS, 24 projets TPE,
- Nombre d'expertises/études de faisabilité : 50 projets ESS, 27 projets TPE,
- Nombre de dossiers présentés en comité d'engagement : 33 projets ESS, 20 projets TPE,
- Nombre de décisions favorables : 28 projets ESS, 19 projets TPE,
- Nombre de décaissements dans l'année : 22 projets ESS, 22 projets TPE,
- Nombre d'accompagnements post-financement : 57 projets ESS.

Outils financiers :

- Nombre d'accompagnements ligne de garantie ESS : 13,
- Nombre d'accompagnements ligne de garantie TPE : 19,
- Nombre d'accompagnements contrat d'apport associatif : 8,
- Nombre d'accompagnements Cap amorçage : 7.

Programme d'actions 2018

Aquitaine active a pour objectif de maintenir sa méthodologie d'accompagnement et de financement en deux axes :

- l'offre d'accompagnement des projets de l'ESS, qui permet d'apporter une aide au financement des entreprises de l'ESS,

- l'offre d'accompagnement des projets de TPE, qui ouvre l'accès à un financement bancaire dans de bonnes conditions pour des demandeurs d'emploi souvent exclus du système bancaire.

Afin de développer une force d'ingénierie financière et des outils financiers pour accompagner le déploiement de l'ESS sur le territoire de Bordeaux Métropole, Aquitaine active a dispose d'une organisation reposant sur une équipe de 3 personnes (2 équivalents temps plein) en plus d'un poste sur l'appui administratif des outils financiers.

Les outils financiers déjà abondés par Bordeaux Métropole sont maintenus sur leurs objectifs annuels de garantie et de facilitation aux prêts bancaires (30 à 40 garanties ESS et TPE), ainsi que sur le prêt à taux zéro (5 à 10 contrats d'apport associatif) et l'accompagnement financier des microprojets (5 à 10 accompagnements via le dispositif cap amorçage).

Le budget prévisionnel 2018 détaillé de la structure est annexé à la convention financière.

- Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE) :

L'association pour le droit à l'initiative économique (ADIE), est à la fois un organisme de financement et d'accompagnement à l'initiative économique œuvrant plus spécifiquement dans le domaine de l'insertion économique, en permettant la création d'entreprises par des personnes en situation d'exclusion grâce à l'octroi de prêts d'honneur et de prêts solidaires. L'association a pour objectif de contribuer à l'amélioration de l'environnement institutionnel du microcrédit.

Dans le cadre du partenariat avec Bordeaux Métropole, et comme acteur de la mise en œuvre du plan d'actions ESS, l'ADIE décline 3 missions :

- *le pôle crédit* : Il est structuré en 2 secteurs géographiques, l'un dédié spécifiquement aux quartiers politique de la ville, et l'autre au reste du territoire métropolitain,
- *le pôle accompagnement* : composé de salariés et de bénévoles (une trentaine sur la Métropole) qui réalisent les actions suivantes : accueil téléphonique, accueil physique dans les différentes permanences, un suivi téléphonique régulier, l'animation de modules de formation collective sur la thématique « réussir votre démarrage », des services à la carte (permanences, rendez-vous d'experts, conseils juridiques, formations spécialisées, etc.),
- *l'action CréeJeunes* : ce dispositif est dédié prioritairement aux 18-32 ans, issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville, mais peut aussi s'adresser aux jeunes en recherche d'emploi ou de financement pour monter leur projet.

Chiffres clés 2017 :

Le microcrédit :

- 599 contacts sur la métropole,
- 147 contacts dans les quartiers politique de la ville,
- 119 personnes financées en microcrédit,

CréeJeunes :

- 300 jeunes accueillis,
- 72 jeunes accompagnés, dont 58% de femmes,
- Taux de création d'entreprises par les jeunes à l'issue du programme : 40%,
- 29 entreprises immatriculées,
- Taux de pérennité des entreprises à 2 ans : 76%.

Programme d'actions 2018

- Renforcement des ateliers d'information et de formation collectifs « Les jeudis de l'ADIE », pour des groupes de 10 personnes,
- renforcement des ateliers « canvas » (accompagnement des entrepreneurs sur la stratégie entrepreneuriale, la création d'entreprise, la stratégie commerciale et la recherche de financements),

- renforcement des actions vers les publics issus des quartiers prioritaires, avec un développement sur la rive gauche de la Métropole,
- maintien de l'accompagnement post-création d'activité pendant la durée d'amortissement des prêts ADIE sur 25 à 30 mois (jusqu'à 48 mois si nécessaire),
- pérennisation d'une nouvelle permanence au Bouscat, ouverture d'une permanence nouvelle à Eysines, et réflexion sur l'implantation d'une permanence à Bordeaux Saint Michel,
- organisation d'un événement de célébration des 10 ans du dispositif CréeJeunes.

Le budget prévisionnel 2018 détaillé de la structure est annexé à la convention financière.

- *La Caisse sociale de développement local (CSDL) :*

La CSDL est une association créée en 1998 qui œuvre dans le champ de l'ESS en favorisant sur la Métropole la création d'activité pour des personnes sans emploi n'ayant pas ou pas complètement accès au crédit bancaire pour financer leur projet de création, de reprise ou de développement d'entreprises.

Elle développe pour cela plusieurs axes d'actions :

- *Le financement de projets d'entreprises* : Par le biais de prêts de 1 500€ à 12 000€ pour une période maximum de 5 ans pour financer du matériel, des travaux, des besoins en fonds de roulement d'une entreprise en création, en reprise ou en développement,
- *l'accompagnement à la création d'entreprise* : avec l'appui d'experts-comptables, la CSDL accompagne les créateurs dans la mise en place d'outils de gestions, de visites de sites, d'animation de réunions de sensibilisation et des formations thématiques, et des parrainages,
- *le microcrédit personnel et/ou prêt dépannage* : lancé en 2014, il s'adresse aux particuliers et a pour but de financer les dépenses liées à des besoins essentiels, tels que la mobilité professionnelle, l'accès à un logement locatif, la participation à l'achat d'un véhicule d'occasion, etc.

Chiffres clés 2017 :

- 1 118 personnes conseillées,
- 200 projets d'entreprises accompagnés et financés, dont 30 projets de microentreprise,
- 287 prêts accordés,
- 233 emplois induits par les créations d'entreprises financées,
- 955 100 € de capitaux décaissés,
- 40% des bénéficiaires sont des femmes, 60% des hommes.

(sur le territoire girondin + Périgueux et Agen)

Programme d'actions 2018

- Dispositif Nouvel accompagnement à la création ou la reprise d'entreprise (NACRE) : objectif de 100 prêts à taux 0% pour un montant de 400 000 € à distribuer et un potentiel de 160 emplois supplémentaires à créer dans l'année,
- Prêts solidaires : objectif d'un peu plus de 100 prêts solidaires (12 000 € par dossier) pour un montant global de 500 000 €,
- Prêt social individuel : objectif d'environ 50 prêts individuels sur l'année, dédiés aux personnes en grande précarité pour favoriser leur retour à l'emploi,

Le budget prévisionnel 2018 détaillé de la structure est annexé à la convention financière.

- *Coop'Alpha* :

Coop'Alpha est une Coopérative d'activité et d'emploi (CAE) qui propose à des porteurs de projet de tester en grandeur réelle la faisabilité de leur projet, de les accompagner de la phase de validation économique jusqu'à l'étape de création et de pérennisation. Pour cela ils bénéficient du statut juridique d'entrepreneur-salarié qui vient en sécurisation du parcours de créateur.

Coop'Alpha est constituée en Société anonyme à responsabilité limitée (SARL) sous statut Société coopérative et participative (SCOP), qui garantit une gestion démocratique, la non appropriation individuelle des excédents et la pérennité de la structure.

Située à Lormont, l'équipe est constituée d'une gérante et de 8 salariés, et gère 32 associés.

Chiffres clés 2017 :

- 207 entrepreneurs accompagnés,
- 32 créations d'activité,
- 19 accès à l'emploi durable de plus de 6 mois,
- 3 accès à l'emploi temporaire,
- 2 départs en retraite,
- 31 ruptures/abandons,
- 2,5 millions de chiffre d'affaires généré.

Programme d'actions 2018

- Maintien de l'accompagnement des entrepreneurs-salariés et vers l'entrée de certains au sociétariat de la Coopérative d'activité et d'emploi (CAE),
- Objectif de 100 ateliers de formation sur l'année, avec 8 parcours différents proposés « à la carte »,
- Mise à disposition des entrepreneurs d'un centre de ressources partagées (offre numérique),
- Mise à disposition d'une plateforme d'appel d'offre en ligne pour les réponses individuelles et collectives à la commande publique,
- Proposition d'un abonnement Citiz (mobilité en autopartage) et d'une adhésion aux Cigales (réseau de financement participatif) pour les actionnaires de Coop'Alpha,
- Travail mutualisé avec Coop&Bat sur l'avancée du projet de pôle de coopération économique 16/9^{ème} à la Buttinière (Lormont), que les deux structures intégreront et géreront à partir 2020.

Le budget prévisionnel 2018 détaillé de la structure est précisé en annexe de la convention financière.

- Coop&Bat :

A l'instar de Coop'Alpha, Coop&Bat est une CAE sous statut de SCOP. La spécificité de Coop&Bat est qu'elle s'adresse aux porteurs de projets du bâtiment et des travaux publics, auxquels elle apporte le même accompagnement et le même statut d'entrepreneur-salarié que Coop'Alpha.

Elle dispose d'un effectif de 5 salariés, et 11 associés.

Chiffres clés 2017

- 168 contacts,
- 138 participants en informations collectives,
- 45 entretiens,
- 27 nouveaux entrepreneurs intégrés, 92 accompagnés, dont 17 femmes et 75 hommes,
- 27 sorties : 8 créations externes d'entreprises, 6 entrepreneurs entrés au sociétariat Coop&Bat, 6 sorties en emploi externe,
- 7 abandons,
- 3,05 millions de chiffre d'affaires généré.

Programme d'actions 2018

- Maintien de l'accompagnement des entrepreneurs-salariés et vers l'entrée de certains au sociétariat de la CAE,
- Ciblage des entrepreneurs accompagnés sur les métiers forts, comme l'artisanat du bâtiment, l'architecture, les études du bâtiment et la maîtrise d'ouvrage,
- Perspective de labellisation en 2018 par le réseau Coopérer pour entreprendre, un des deux réseaux représentatifs au niveau national des CAE,

- Mise en œuvre d'un pré-diagnostic de Coop&Bat pour un label Responsabilité sociétale des entreprises des SCOP du secteur des bâtiments et travaux publics,
- Travail mutualisé avec Coop'Alpha sur l'avancée du projet de pôle de coopération économique 16/9^{ème} à la Buttinière (Lormont), que les deux structures intégreront et gèreront à partir 2020.

Le budget prévisionnel 2018 détaillé de la structure est précisé en annexe de la convention financière.

Modalités de versement de la subvention

Conformément aux dispositions du règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux organismes de droit privé, approuvé par le Conseil de Bordeaux Métropole en date du 29 mai 2015, la subvention en faveur de Coop&Bat, inférieure à 23 000 €, sera versée forfaitairement en une seule fois.

Obligations de Coop&Bat

Conformément aux dispositions de l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales, Coop&Bat est tenu de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention une copie certifiée de son budget définitif (annexe 1 complétée des colonnes « Réalisé ») et de ses comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de son activité, dans les six mois suivant la clôture de l'exercice.

Ainsi, il s'engage à fournir dans les six mois de la clôture l'exercice et au plus tard le 31 août 2019, les documents ci-après établis dans le respect des dispositions du droit interne et du droit communautaire :

- Le compte rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Ce document retrace de façon fiable l'emploi des fonds alloués pour l'exécution des obligations prévues dans la présente convention. Il est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif du programme d'actions comprenant les éléments mentionnés à l'annexe 2 et définis d'un commun accord entre les deux parties. Ces documents sont signés par le président de l'organisme ou toute personne habilitée.

- Les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes prévus par l'article L 612-4 du Code de commerce.
- Le rapport d'activité.

Indicateurs financiers :

	Exercice 2018	Exercice 2017
ATIS		
Charges de personnel / Budget global	74,23%	77%
% de participation de BM / Budget global de fonctionnement	15,83%	15,74%
% de participation des autres financeurs / budget global	Etat : 2,59%, Région : 18,51%, Département : 5,5%, Europe : 20,37%, Fondations : 21,75%	Etat : 11%, Région : 18,4%, Département : 6,21%, Europe : 18,4%, Fondation Véolia : 14,7%, Fondation MACIF : 3,13%
Aquitaine active		
Charges de personnel / Budget global	74,2%	71,6%
% de participation de BM / Budget global de fonctionnement	4,91%	7%
% de participation des autres financeurs / budget global	Etat : 5%, Région : 31%, Départements : 24%, Europe : 15%, Caisse des dépôts et France active : 10%	Etat : 14%, Région : 16,3%, Départements : 20,8%, Europe : 19,3%, Caisse des dépôts et France active : 16,3%
ADIE		

Charges de personnel / Budget global	68,59%	64,52%
% de participation de BM / Budget de fonctionnement + CréeJeunes	17,04%	15,1%
% de participation des autres financeurs / budget global	Etat : 9,47%, Région : 3,7%, Département : 19,6%, Europe : 19,94%, communes : 3,52%	Etat : 9,73%, Région : 5,16%, Département : 20,31%, Europe : 7,8%, communes : 3,12%
CSDL		
Charges de personnel / Budget global	78,13%	65,19%
% de participation de BM / Budget global de fonctionnement	9,37%	7,64%
% de participation des autres financeurs / budget global	Région : 12,33%, autres EPCI : 3,45%, communes : 39,48%	Etat : 24,14%, autres EPCI : 4,42%, communes : 29,17%
Coop'Alpha		
Charges de personnel / Budget global	65,25%	65,48%
% de participation de BM / Budget global de fonctionnement	7,91%	8,05%
% de participation des autres financeurs / budget global	Etat : 1,46%, Région : 20,53%, Europe : 27,86%, participations entrepreneurs : 32,26%	Etat : 1,99%, Région : 20%, Europe : 28,35%, participations entrepreneurs : 31,39%
Coop&Bat		
Charges de personnel / Budget global	61,95%	60,87%
% de participation de BM / Budget global de fonctionnement	4,16%	4,37%
% de participation des autres financeurs / budget global	Région : 14,2%, Europe : 24,6%, participations entrepreneurs : 36%	Région : 14,9%, Europe : 23,86%, participations entrepreneurs : 33,8%

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les articles L 5217-2 et L 1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 2012/236 du 22 mai 2012 relative au Règlement d'intervention à vocation économique,

VU la délibération n° 2015/0252 du 29 mai 2015, adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la délibération n° 2016/408 du 8 juillet 2016 relative au plan d'actions pour le développement de l'économie sociale et solidaire,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE les acteurs d'accompagnement à la création d'entreprise dans l'économie sociale et solidaire, suivis dans le cadre du Plan d'actions en faveur du développement de l'ESS, constituent une ressource forte sur le territoire pour la création d'activités socialement innovantes et d'emplois non délocalisables,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de 42 750 € en faveur de l'association Territoires et innovation sociale (ATIS) pour la réalisation de son programme d'actions 2018.

Article 2 : d'attribuer une subvention de 33 250 € en fonctionnement en faveur de l'association Aquitaine active pour la réalisation de son programme d'actions 2018, ainsi qu'une subvention de 41 000 € en investissement au titre de l'abondement sur ses outils financiers.

Article 3 : d'attribuer une subvention de 45 000 € en faveur de l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE) pour la réalisation de son programme d'actions 2018.

Article 4 : d'attribuer une subvention de 38 000 € en faveur de la Caisse sociale de développement local pour la réalisation de son programme d'actions 2018.

Article 5 : d'attribuer une subvention de 54 000 € en faveur de Coop'Alpha pour la réalisation de son programme d'actions 2018.

Article 6 : d'attribuer une subvention de 22 000 € en faveur de Coop&Bat pour la réalisation de son programme d'actions 2018.

Article 7 : d'autoriser, Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer les conventions ci-annexées et tout acte afférent, précisant les conditions des subventions accordées.

Article 8 : d'imputer les dépenses correspondantes de fonctionnement sur le budget principal de l'exercice 2018, chapitre 65, article 65748, fonction 61.

Article 9 : d'imputer les dépenses correspondantes d'investissement sur le budget principal de l'exercice 2018, chapitre 204, article 20422, fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 27 avril 2018

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 23 MAI 2018	Pour expédition conforme, la Vice-présidente,
PUBLIÉ LE : 23 MAI 2018	Madame Christine BOST